

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit : **ROKKA GEL HYDROALCOOLIQUE**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation commerciale : Biocide désinfectant hygiène des mains (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fournisseur **ACCOR LUBRIFIANTS SA**

Adresse : 8 Rue du Mans - BP 30406 - 49304 CHOLET CEDEX

Téléphone : 02.41.75.26.70

Télécopie : 02.41.62.67.02

Contact e-mail : service.technique@accor-lubrifiants.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) :

<http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE N° 1272/2008 (CLP)

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables - catégorie 2 - Danger - (CLP : Flam. Liq. 2)

H319 - Irritation oculaire - catégorie 2 - Attention - (CLP : Eye Irrit. 2)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette conforme à la norme (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Pictogramme(s) de danger :



Mention(s) d'avertissement :

Danger

Mention(s) de danger :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH208 - Contient de l'huile essentielle de lavandin. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence - Prévention

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseils de prudence - Intervention

P305+351+338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Conseils de prudence - Stockage

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseils de prudence - Elimination

P501 - Eliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux, conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Irritant pour les muqueuses respiratoires.

L'ingestion provoque les effets suivants : nausées, vomissements, dépression du système nerveux central, évanouissements, symptômes similaires à ceux présentés par l'état d'ivresse.

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

- Nature chimique : Mélange à base d'eau déminéralisée, d'alcool et de divers additifs.

- Composants contribuant aux dangers :

COMPOSANTS	Pourcentage (en poids)	Classification CLP (EC) N° 1272/2008	NUMEROS
			INDEX CE CAS Enregistrement
Alcool éthylique	60<x<75 %	Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irrit. 2 (H319)	603-002-00-5 200-578-6 64-17-5 01-2119457610-43
Glycérine	<2.5%	Non classé	56815 200-289-5 56-81-5 -
Triéthanolamine	<1.5%	Non classé	- 203-049-8 102-71-6 01-2119486482-31
Huile essentielle de lavandin	<0.5%	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1B (H317) Aquatic Chronic 3 (H412)	- 294-470-6 (297-385-2) 93455-97-1 01-2120736147-55

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger de cette section 3 figure à la Section 16.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de troubles graves, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence

Inhalation :

Retirer le sujet de la zone exposée.

Amener le sujet à l'air frais et le garder au calme.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Alerter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau :

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

Rincer à l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologue.

Ingestion :

Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire si la victime est sans connaissance. Alerter un médecin ou un centre antipoison.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos qui est en train de vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Les liquides ou vapeurs peuvent causer une irritation des yeux.

Le produit peut causer une légère irritation cutanée en cas de contact répété ou prolongé.

L'ingestion peut avoir les effets suivants :

Dépression du système nerveux central.

Nausées, vomissements.

Symptômes semblables à une intoxication par des boissons alcoolisées.

L'inhalation de fortes concentrations peut causer une irritation passagère des voies respiratoires, des maux de tête, des nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Les vapeurs avec une source d'ignition peuvent créer un embrasement instantané.

5.3. Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil respiratoire isolant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications :

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :**

Les déversements peuvent rendre les surfaces glissantes.

Porter un équipement de sécurité.

Eloigner les personnes non protégées.

Prévenir les risques liés à l'inhalation et à l'inflammation des vapeurs.

Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Eviter tout contact avec les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Contenir et recueillir les fuites à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (sable, terre, vermiculite, neutralisant, liant universel, sciure) e, vue d'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulations :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les locaux où le produit est utilisé.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Préventions des incendies et des explosions :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Garder les emballages bien fermés et éloignés des sources de chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Prévoir des sols étanches et résistants aux solvants.

· Indications concernant le stockage commun :

Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir hors de portée des enfants.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Alcool éthylique (N° CAS 64-17-5) :

VME : Valeur momentanée : 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme : 1900 mg/m³, 1000 ppm

Glycérine (N° CAS 56-81-5) :

VME (aérosol) : 10 mg/m³

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

Equipement de protection individuelle :

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas de risque d'exposition au-delà des valeurs limites d'exposition réglementaires, il est conseillé de porter un équipement de protection respiratoire adapté aux risques.

· Protection des mains :

En cas de contact prolongée avec les mains, utiliser des gants en caoutchouc ou nitrile.

· Protection des yeux :

Lunettes de protection.

· Protection de la peau et du corps :

Vêtements de travail protecteurs.

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide visqueux

Masse volumique à 20°C (g/cm³) : 0,88

ROKKA GEL HYDROALCOOLIQUE

Remplace la version du 10/09/2020

FDS :1016-160010-261020

26/10/2020

Page 8 sur 15

Couleur : Incolore

Odeur : caractéristique de l'alcool et de l'huile essentielle de lavandin

Valeur du pH : 7.5 unités pH typique

Viscosité à 20°C (mPa.s) : 1450

Point éclair (coupelle fermée) (°C) : < 23

Point de congélation (°C) : Non déterminé

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non déterminée

Température d'inflammation : Non déterminée

Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif ; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion dans l'air de l'éthanol pur :

Inférieure : 3,3 Vol %

Supérieure : 19 Vol %

Pression de vapeur à 20°C : Non déterminée

Solubilité : totale dans l'eau

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucunes dans des conditions normales.

Propriétés dangereuses : Aucunes dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles :

Oxydants puissants, métaux alcalins, aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients :

Alcool éthylique :

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Glycérine :

Toxicité aiguë :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat) : > 25 000 mg/kg, DL50 (Souris) : > 4 000 mg/kg. La substance ne présente pas de toxicité orale aiguë.

ROKKA GEL HYDROALCOOLIQUE

Remplace la version du 10/09/2020

FDS :1016-160010-261020

26/10/2020

Page 10 sur 15

Toxicité aiguë par inhalation : Données non disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin) : 18 700 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Espèce : Lapin

Résultats : Pas d'irritation de la peau.

Remarques : Le test du patch sur des volontaires humains n'a pas révélé de propriétés irritantes.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Espèce : Lapin

Résultats : Irritation légère.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Espèce : Cochon d'Inde

Résultats : N'a pas d'effet sensibilisant.

Remarques : Le test du patch sur des volontaires humains n'a pas révélé de propriétés sensibilisantes.

Mutagenicité sur les cellules germinales :

Non mutagène dans le test d'Ames.

Cancérogénicité :

Substance d'essai : Donnée non disponible.

Résultats : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction :

Pas toxique pour la reproduction. Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :

Données non disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :

Données non disponibles.

Toxicité par aspiration :

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

Information supplémentaire :

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Triéthanolamine :**Toxicité aiguë :**

Toxicité orale aiguë : DL50 (Rat) : 4.92 ml/kg

Toxicité dermale aiguë (Lapin) : > 16 ml/kg

ROKKA GEL HYDROALCOOLIQUE
Remplace la version du 10/09/2020

FDS :1016-160010-261020

26/10/2020

Page 11 sur 15

Effet irritant/caustique :

Irritation primaire cutanée : Irritant

Irritation oculaire : Irritant

Sensibilisation : Non sensibilisant

Expériences issues de la pratique : Le produit est irritant pour les muqueuses.

Huile essentielle de lavandin :**Toxicité aiguë :**

Toxicité aiguë orale : DL50 (Rat) : > 5 000 mg/kg, produit non classé

Toxicité aiguë cutanée : DL50 (Lapin) : > 5 000 mg/kg, produit non classé

Toxicité aiguë par inhalation : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales :

Non classé

Cancérogénicité :

Non classé

Toxicité pour la reproduction :

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :

Non classé

Danger par aspiration :

Non classé

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients :

Glycérine :

Toxicité pour les poissons :

CL50 (Leuciscus idus(Ide)) : > 10 000 mg/l

Durée d'exposition : 24 h

CL50 (Poisson) : > 5 000 mg/l

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) : > 10 000 mg/l

Durée d'exposition : 24 h

Toxicité pour les microorganismes :

CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)) : > 10 000 mg/l

Durée d'exposition : 16 h

Triéthanolamine :

Toxicité pour les poissons :

CL50 (Lepomis macrochirus) : >= 450 - 1 000 mg/l

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 2 038 mg/l

Durée d'exposition : 24 h

Huile essentielle de lavandin :

Ecologie – général :

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique aiguë :

Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique :

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT : Non applicable.

· vPvB : Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

· Elimination des déchets :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA : UN 1987

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

UN 1987 ALCOOLS, N.S.A. (ETHANOL, ISOPROPANOL), 3, II, (D/E)

· IMDG

ALCOHOLS, N.O.S. (ETHANOL, ISOPROPANOL)

· IATA

ALCOHOLS, N.O.S. (ETHANOL, ISOPROPANOL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport**· ADR**

Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

Étiquette 3

**· IMDG, IATA**

Class 3 Flammable liquids.

Label 3

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage ADR : II

Groupe d'emballage IMO : II

Groupe d'emballage IATA : II

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG-Pollution marine : NON

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures, si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.

PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Autres informations : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Le mélange n'est pas destiné à être transporté en vrac.

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Directives réglementaires européennes :

- Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents
- Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) N° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) N° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
- Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Indications des modifications

Section 14 : 26/10/2020.

Symboles et phrases de dangers utilisés dans ce document à la section 3 :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.